



MAIRIE DE SAINT-MAIME

COMPTE-RENDU :

CONSEIL MUNICIPAL DU 18.12.2014

Le conseil municipal, dûment convoqué le douze décembre 2014, s'est réuni le dix-huit décembre deux mille quatorze à vingt heures trente, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Mireille BOR, Maire.

Présents : François BAILLE, Sophie BAUMGARTEN, Sébastien BELLEDENT, Mireille BOR, Jérôme DAM, Manuel GONZALEZ GARCIA, Flora HARMS, Guillaume LEFRERE, Yves PHILIBERT, Marie-Claude RAPUZZI, Ibrahim IBOUROI, Jean-Paul MILANI, Aurélie DE BREZE, Vanessa OUILLADES

Procuration : aucune

Absents excusés : Daniel VASSEUR

Secrétaire de séance : Vanessa OUILLADES

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 h 30.

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre 2014 est soumis, en début de séance, à l'approbation des membres présents et approuvé à l'unanimité.

Concernant le point 3, Monsieur Lefrère précise qu'il n'y a pas 2 ambulances dans le 04, mais 2 ambulances à Manosque.

1/ Révision et actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - 46

Mme le Maire donne la parole à M. Milani qui explique qu'il faut répartir les charges et les missions des élus sur le PCS.

Changement sur le confinement PPI Géosel-Géométhane. Quelques élus pour des tâches spécifiques et particulières, tâches qui seront définies dans un « cahier des tâches » qui se présentera sous la forme d'un fascicule dans lequel seront listés : chaque action, les numéros d'appel, les fiches synthétisant l'essentiel du PCS en règle (qui fait 173 pages), les aide-mémoire.

Mme de Brézé demande s'il n'y a pas de PPRT sur la commune.

M. Milani lui répond que non ; il y a seulement un PPI, mais ça peut changer, sachant qu'il participe à la CLIC.

Le PCS sera consultable en mairie par les habitants dès validation préfectorale.

Mme Bor demande s'il serait envisageable de faire une simulation grandeur nature sur Saint-Maime, comme cela se fait dans d'autres communes.

M. Milani conforte Mme le Maire dans l'intérêt que pourrait avoir une telle action, mais que ce serait à organiser sur plusieurs communes (en partenariat avec Dauphin, par exemple), car cela demanderait l'intervention des partis impliqués (tels que les secours) et qu'il n'est pas possible d'envisager cela uniquement pour Saint-Maime.



MAIRIE DE SAINT-MAIME

COMPTE-RENDU :

CONSEIL MUNICIPAL DU 18.12.2014

M. Milani précise qu'il serait alors uniquement présent en qualité d'observateur lors de la simulation d'alerte.

Aucune commune ne percevait l'importance que peut avoir une telle simulation, ne pouvant envisager les différents risques auxquels peuvent être soumises leur commune.

Il ajoute aussi que la priorité va aux habitats et bâtiments. En cas d'alerte, il faut inviter les gens à monter au plus haut du village.

M. Milani s'adresse ensuite au conseil pour demander aux élus de faire remonter les noms des personnes susceptibles d'apporter leur aide médicale (médecins, infirmier/ières, pharmacien(ne)s) en cas de nécessité. Il demande aussi à ses co-élus d'apporter leur aide à la rédaction du fascicule.

Mme Harms demande si le DICRIM (: la plaquette d'informations) va être refait, car les références des élus ne sont plus d'actualité. M. Milani explique qu'un numéro de portable sera mis en service et pour lequel les élus seront d'astreinte à tour de rôle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le roulement de l'astreinte téléphonique municipale.

2/ Présentation rapports DLVA 2013 de l'eau, de l'assainissement et du Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) - 47

Mme le Maire demande si tout le monde a bien pris connaissance des rapports de la DLVA.

M. Gonzalez Garcia explique qu'il n'a pas pu ouvrir le document.

Mme Bor donne quelques informations sur le Conseil communautaire :

- la délibération n°2, mardi dernier (16-12-2014), voté au conseil communautaire ;
- tarification 2015 de l'eau et de l'assainissement ;
- harmonisation tarifaire à ventiler sur plusieurs exercices (30 mois) ;
- durée d'harmonisation de 3 à 2 ans pour l'assainissement collectif ;
- 2,93 € TTC (moyenne nationale : 2,88 € TTC).

Mme Harms relève que la moyenne départementale est relativement basse (1,60 €).

Avec la DLVA le prix sera équivalent dans toutes les communes ; la part fixe est plus importante (pour les résidences secondaires et les petits consommateurs) ; il y aura donc surtaxe des petits consommateurs ;

Mme Bor précise que le tarif social de l'eau proposé a été refusé par la commission (4 voix contre, sur 57 votants) ; alors qu'une harmonisation serait nécessaire, mais en prenant en considération les différences en ressources ;

Mme Harms demande s'il serait possible d'en sortir.

Mme le Maire répond que l'on peut s'interroger ; Saint-Maime n'achète pas l'eau puisque elle l'a, l'eau ; sur la Communauté de Communes ILO, les communes sont de même importance ; (16 km de réseaux pour Saint-Maime) ;

M. Belledent souligne que, dans le rapport, il est indiqué qu'à Manosque, tous les réseaux sont bons ; et il précise qu'il y a bien plus de réseaux à entretenir dans la ville (208 km) que dans notre petite commune ;



MAIRIE DE SAINT-MAIME

COMPTE-RENDU :

CONSEIL MUNICIPAL DU 18.12.2014

Avec ce procédé, on peut conclure que quelques petites communes avec de petits réseaux vont subir la plus grande augmentation tarifaire.

M. Philibert relève qu'il n'y a pas de rapport financier DLVA : rien sur les dépenses et les recettes. Il faut instamment demander le détail de ce que coûte Saint-Maime à la DLVA : recettes et dépenses.

Mme de Brézé propose d'interroger la population saint-maimoise par le biais d'un référendum, si elle veut que sa gestion de l'eau ne soit plus soumise à la DLVA.

Mme Bor explique qu'il n'est pas possible de sortir de la compétence dévolue à la DLVA, à moins de sortir de la DLVA. Actuellement, la DLVA est en perte financière, le manque de rentabilité du service de l'eau serait causé par un grand nombre de compteurs défectueux à remplacer.

Mme Harms relève l'annexe 15 du rapport, un tableau donnant les chiffres des rendements des réseaux. Mme Bor informe du fait que le rapport d'ILO ne présente pas les mêmes chiffres que l'étude du PNRL pour les rendements de 2012.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à la DLVA le détail des dépenses et recettes de Saint-Maime pour ce qui relève de la DLVA.

3/ Prise en charge d'une facture de sinistre incendie d'une habitation de particulier sur la commune - 48

Mme le Maire demande de permettre à la mairie de prendre en charge la facture de la mise hors d'eau du bâtiment après le sinistre du mois de juillet du foyer AUBERT. Il y a un besoin urgent de mise en sécurité par des mesures conservatoires, bâches + panneaux. La situation des époux AUBERT est particulièrement difficile.

Débat de prise en charge avec l'assurance pour la prise en charge de la facture de l'entreprise à hauteur de 450 €. Il s'agirait de faire le relais avant l'indemnisation par l'assurance.

Mme Baumgarten propose de prévenir l'assureur pour une prise en charge directe par l'assurance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en charge de la facture de sinistre du foyer AUBERT, contre remboursement de l'assureur.

4/ Décision modificative n°3 budget 2014 (salaires) – 49 – [erreur de plume 60/2014]

M. Philibert expose la situation déficitaire due à un gros taux d'arrêts maladie, auquel s'ajoutent les frais pour 3 agents en contrats aidés. En contrepartie, la municipalité reçoit des remboursements pour les congés maladie et des aides pour les contrats aidés. Cela compense le déficit,

A l'unanimité, le conseil convient de laisser à M. Philibert le soin de rééquilibrer lesdits comptes.



MAIRIE DE SAINT-MAIME

COMPTE-RENDU :

CONSEIL MUNICIPAL DU 18.12.2014

5/ Convention ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) de Volx et désignation des délégués - 50

Candidats pour représenter la commune.

Mme Baumgarten questionne le conseil sur l'idée de créer une ALSH à Saint-Maime, notamment pour les TAP ; cela permettrait un financement complémentaire de la CAF, La création d'une ALSH oblige à trouver et financer un/e directeur/trice de Centre Aéré.

Mme Harms fait part des difficultés d'inscription et de transports rencontrés avec le Centre de Loisir de Volx.

Mme le Maire explique qu'une renégociation avec Volx est possible, la discussion pouvant se mettre en place avec M. Jérôme DUBOIS. Il faudra voir comment s'organiser.

Ventilation : 70% au 10-03 et 30%, à revoir.

M. Philibert dit qu'il est possible de continuer comme ça pour le moment et de voir plus tard.

Mme Baumgarten et M. Dam se proposent en tant que titulaires, et M. Baille en tant que suppléant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour la signature et la désignation de Mme Baumgarten et M. Dam en tant que titulaires et de M. Baille en tant que suppléant.

6/ Subvention D.E.T.R. (Dotation Équipement Territoires Ruraux)

1- acquisition Tableau Numérique Interactif pour l'école (TBI) – 51

Mme le Maire, après avoir fait part de la demande de l'école d'un deuxième TBI, donne la parole à Mme Baumgarten. Celle-ci indique que le est moment opportun pour une telle acquisition, car la Préfecture a mis en en place une nouvelle campagne de subventions pour les équipements numériques des écoles.

Messieurs Belledent et Lefrère se demandent si ce matériel est vraiment utile. En réponse, Mme Baumgarten transmet que l'Education Nationale conseille d'avoir 1 TBI par classe.

Mme Bor, de par son expérience avec ce genre de matériel, explique que le TBI est un bon support pédagogique, un outil très utile et pratique.

Mme Baumgarten : le choix du TBI est géré par l'E.N ;

Mme Harms s'enquiert des outils déjà disponibles et ceux susceptibles manquant. L'école est pourvue d'1 TBI et d'1 rétroprojecteur. Quid des tablettes ?

L'équipe enseignante n'est pas intéressée par les tablettes.

M. Lefrère demande à Mme Harms si, de son point de vue professionnel, elle estime le TBI comme étant un bon support pédagogique ou comme un effet de mode.

Mme Harms explique que les enseignants qui se sont mis à l'utilisation de ces outils sont très convaincus de leur utilité et de la nécessité à ce que les écoliers se les approprient. De plus, ce sont des méthodes que les nouvelles générations apprivoisent naturellement.



MAIRIE DE SAINT-MAIME

COMPTE-RENDU :

CONSEIL MUNICIPAL DU 18.12.2014

M. Philibert n'est pas convaincu de l'usage de ce matériel, du besoin d'être à la pointe de la technologie ; il lui semble que le bien-être de l'enfant est mis en danger.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'une demande des institutrices et que c'est vraiment un matériel utile. Mme Harms témoigne aussi de l'utilisation bénéfique du matériel numérique dans le cadre des classes à multi-niveaux.

Diverses questions sont alors posées : un TBI est-ce déplaçable ? Difficilement, Le coût comprend-il l'installation ? Quel sera le coût global ? si subvention à 80%, coût pour la commune de 600 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat si la demande de subvention à 80% est accordée.

2- mise à la norme et renforcement de la protection incendie - 52

M. Milani a fait le tour des poteaux incendie avec l'ACMO (agent technique de mairie). Il s'est avéré que l'entretien n'avait pas été fait. M. Milani a fait une demande de devis pour une société mieux-disante pour le contrôle et l'entretien des bouches d'incendie. Il est à prendre en compte l'entretien et l'implantation de vrais poteaux incendie – sachant que ceux existants n'ont pas la pression ou le débit requis – ainsi que l'installation de nouvelles bouches à incendie sur le quartier du Plan et au niveau de la salle polyvalente. Le devis de remise en état s'élève à 16 894 €. Avec l'aide de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et du FODAC (fonds départemental d'appui aux communes) – si obtention d'une subvention à 76% - le projet peut se faire en 1 année au lieu de 3.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de permettre à Mme le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des susdites subventions.

3- rénovation toiture salle polyvalente - 53

Mme le maire expose l'état délabré de la salle polyvalente : des tuiles cassées, nécessité d'effeuiller, plombage à refaire, reprise des solins. Tout ceci est sources de fuites. M. Belledent confirme cet état des lieux et la nécessité de tout dé-tuiler. Le coût reviendrait à environ 4 500 €.

Des subventions pourraient être obtenues de la DETR et du FODAC, respectivement à hauteur de 30 et 50 %.

Le conseil municipal convient à l'unanimité de permettre à Mme le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des susdites subventions.

4- mise en accessibilité de la Mairie et des toilettes publiques - 54



MAIRIE DE SAINT-MAIME

COMPTE-RENDU :

CONSEIL MUNICIPAL DU 18.12.2014

Mme le Maire propose de faire réaliser une rampe d'accès, une porte adéquate et une sonnette pour une meilleure accessibilité à la mairie, afin que les personnes à mobilité réduite puissent accéder plus facilement à la mairie.

Les toilettes, actuellement au nombre de deux, pourraient faire l'objet d'une adaptation permettant aux personnes à mobilité réduite d'y accéder et de s'en servir plus facilement, c'est à dire de n'en faire qu'un seul lieu d'aisance.

Le coût des travaux susnommés serait de 14 600 €, moins une subvention à 30%, soit une réduction de 4 380 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

5- modification du sol de l'aire de jeux d'enfants au Parc - 55

Une mise aux normes impose le changement du sol et la sécurisation de l'aire de jeux du Parc.

La durée de vie des sols souples serait d'approximativement 10 ans.

Le coût s'élèverait à environ 10 000 € ; 30% de subventions permettraient une économie de 3 000 € à la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

6- création d'une salle polyvalente au village - 56

Mme le maire propose la création d'un espace réellement polyvalent, contrairement à la salle des fêtes actuelle. Il s'agirait de pouvoir y accueillir les activités périscolaires, mais aussi y donner accès aux associations et autres activités satellitaires. Elle explique le principe des containers : ils sont recyclés ; la superficie exploitable et globale est d'à peu près 70 m² ; leur installation et aménagement sont rapides et modulables. Il faut voir avec les Architectes des Bâtiments de France pour l'aspect visuel de ce projet. L'implantation pourrait se faire du côté Est de l'école, un peu au-dessus, sur ce qui sert actuellement de parking.

M. Lefrère fait remarquer qu'il y a déjà des difficultés de trouver de la place pour se garer (personnel enseignant, parents, personnel communal). Mme le maire explique qu'il y a des emplacements réservés du POS (à préempter). M. Philibert soulève le problème de la multiplication des véhicules (école, association, etc) liée aux activités supplémentaires ayant lieu dans les nouvelles installations, et qui devront se garer sur moins d'espace.

Le coût s'élèverait à 120 000 €, auxquels seraient retirés 40% de subventions, soit 48 000 €.

Mme de Brézé demande comment ces installations seront subventionnées, quel en serait le financement. Un emprunt semble s'imposer.

Mme Bor avance la vente du gîte de la Folastière qui n'est pas habitable, ni réparable, donc, qui coûterait plus cher à la municipalité qu'il ne rapporterait. Mme Harms demande pourquoi ce n'est plus la maison de la gare qui deviendrait le lieu polyvalent, tel qu'envisagé précédemment.



MAIRIE DE SAINT-MAIME
COMPTE-RENDU :
CONSEIL MUNICIPAL DU 18.12.2014

Mme Bor explique que le CAS n'a pas fait de retour sur la fin de son contrat ; de plus, les sorties de secours ne sont plus aux normes et le coût de travaux de ce genre ne serait pas des moindres. Mme Harms émet des doutes quant à l'aspect temporaire, Algeco. Mme Bor insiste sur l'aspect esthétique de ces espaces-containers, et aussi leur modularité.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtention d'une subvention.

7/ Subvention FODAC : mise à la norme et renforcement de la protection incendie, et rénovation toiture salle polyvalente - 57

Suite aux délibérations 52 et 53, une demande de subvention commune à hauteur de 10 000 € sera présentée au FODAC.

Cette motion est votée à l'unanimité.

8/ Subvention réserve parlementaire : mise en accessibilité de la Mairie et des toilettes publiques - 58

Suite à la délibération 54, une demande de subvention sera émise (cette année) pour le projet de mise en accessibilité de la mairie et des toilettes publiques.

Motion votée à l'unanimité.

9 / Désignation de délégués pour la Commission Locale Evaluation Charges Transférées de la DLVA (CLECT) - 59

Mme le Maire se propose comme déléguée titulaire et demande si d'autres souhaitent se présenter. Mme de Brézé se propose en tant que suppléante.

A l'unanimité le conseil municipal accorde ces responsabilités aux deux volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 30.

La secrétaire de séance
Vanessa OUILLADES